

COMMUNE DE BULLE

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 29 janvier 2014

Sur convocation du 25 janvier 2014

10 membres présents, Cédric Chambelland excusé

Secrétaire de séance : Sophie Morel

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2013

➤ Forêts : programme de travaux 2014

Après l'accord donné en octobre dernier sur les prévisions de coupes de l'année 2014, le garde forestier vient proposer le programme de travaux sylvicoles à réaliser dans l'année. Celui-ci repose essentiellement sur l'intervention régulière nécessaire après passage en coupe : nettoyage, dépressage en vue de favoriser les essences en place: épicéas et feuillus. D'autre part, l'accent est mis plus particulièrement sur le dégagement manuel des semis **parcelle 14**, et la fourniture et plantation de hêtres dans les trouées de la **parcelle 6**. Le tout pour un montant de **5 189,49 €**.

La mise à contribution de l'employé communal s'exercera sur l'entretien du parcellaire: marquage en peinture, et débroussaillage localisé sur limites entre parcelles, pour un coût de l'assistance technique de l'ONF de **247,59 € HT**.

➤ Ouverture des crédits d'investissements avant vote du budget 2014

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1672-1 du code général des collectivités :

Article L 1612-1 Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3 : "Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette..

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de : Crédits ouverts en 2013 section Investissement Dépenses = **245 936.00 €** soit une limite d'un quart = **61 484 €**

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

➤ SEVAD Financement nouvelle école intercommunale

Il y a lieu de délibérer par rapport au plan de financement qui a déjà été validé par le COMITE SYNDICAL DU SEVAD dans sa séance **du 19 novembre 2013**, à savoir :

- dépenses prévisionnelles : total HT (bâtiment et équipements) **1 836 699 €**
- subventions + aides prévisionnelles + fonds de concours La Rivière : **921 212.05 €**
- emprunts : **980 097.46 €**

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal accepte :

- le plan de financement proposé et de retenir la proposition d'emprunt suivante :
- emprunt CAF à 0 % **90 000 €**
- emprunt CDC 20 ans 3 mois à 2.55 % **490 000 €**
- emprunt BPBFC 15 ans à 3.36 % **400 000 €**

La répartition par commune est proposée selon le principe suivant : la clé de répartition pour 2014 sera le chiffre de population INSEE 2013 et elle sera révisée tous les 6 ans selon les chiffres transmis par l'INSEE de l'année N-1

Pour information, sur la base de l'INSEE 2013, la répartition du financement pour chaque commune est donc de :

Bannans **14,63%**, Bouverans **16,17%**, Bulle **18,41%**, Dompierre les Tilleuls **11,18%**, La Rivière Drugeon **39,61%**

Annuités pour Bulle	10 premières années	13 574,91 €
395 habitants (Insee 2013)	5 années suivantes	11 918,34 €
	5 dernières années	5 757,67 €

➤ **Nouvelle règles concernant les élections municipales**

Nombre de conseillers municipaux à élire : 11 1^{er} tour : **dimanche 23 mars** 2^{ème} tour : **dimanche 30 mars**

Dépôt de candidature obligatoire en Sous-Préfecture

Toutes les personnes candidates devront déposer leur candidature en Sous-Préfecture de Pontarlier au plus tard le **jeudi 6 mars 2014 avant 18 heures**.

Liste des pièces à déposer :

- Déclaration officielle de candidature (document disponible en Mairie ou en Sous-Préfecture)
- Attestation d'inscription sur la liste électorale délivrée par la Mairie

NB : Si le nombre de candidats déclarés est égal ou supérieur à 11, aucune nouvelle candidature ne sera possible entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour. Si le nombre de candidatures est inférieur à 11, un dépôt de candidature sera possible pour le 2^{ème} tour, **le lundi 24 et le mardi 25 mars avant 18 heures**, également en Sous-Préfecture, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Opération de dépouillement

Ne seront décomptés que les votes portant sur les candidats déclarés. Les votes portés sur des personnes non candidates seront considérés « nuls » et non décomptés.

Si les candidats déclarés pour l'élection le sont en nombre insuffisant par rapport au nombre de sièges à pourvoir, les élections ont quand même lieu. Par ailleurs, en vertu d'une jurisprudence du Conseil d'Etat, le Maire pourra être élu même avec un conseil incomplet. Par la suite, la décision de compléter ou pas le Conseil Municipal appartiendra au Préfet.

Désignation des Conseillers Communautaires

Notre commune sera représentée à la CFD par 2 Conseillers Communautaires. Il n'y aura pas de suppléants. Les Conseillers Communautaires seront désignés par effet automatique dans l'ordre du tableau soit : le Maire et le 1^{er} adjoint

➤ **Indemnité d'Administration et de Technicité de secrétaire de Mairie (IAT)**

En référence au décret 2002-61 du 14. 1. 2002 relatif à l'IAT et à l'arrêté du 14. 1.2002 fixant les montants de référence. Le conseil municipal instaure le régime indemnitaire suivant :

Bénéficiaires : agents titulaires à temps complet ou non complet.

Critères : selon la valeur professionnelle et l'investissement personnel de l'agent.

Prime instituée : **Indemnité d'Administration et de Technicité**

Coefficient possible fixé par arrêté **entre 1 et 8**

➤ **Enquête publique ASA Chaffois**

Une enquête publique se tiendra **du 24 février au 13 mars 2014** inclus dans les trois communes de Bannans - Chaffois - Bulle concernant la cration d'une nouvelle ASA dite « **Du Louton et des Renardières** », Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra également en mairie de Bulle, **mardi 4 Mars 2014, de 14 à 17 H.**

➤ **CCAS** : 30 colis ont été distribués cette année aux personnes de plus de 75 ans du village.

➤ **Ménage école**

En absence de candidature, la société **NPPI** a été retenue pour assurer le ménage des 2 salles de classe. Elle a démarré ses prestations le **mardi 21 janvier 2014**. Elle assure ce travail les mardi, jeudi et vendredi matin, et le samedi en début d'après- midi. Coût pour l'année environ **6 144 €** à comparer à ce que nous rembourse le SEVAD aujourd'hui **3 170 €**.

La séance est levée à 23 h. La secrétaire